



CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL

du 1^{er} juin 2016

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

BOYCOTT !

Ce comité technique local fait suite au boycott de la 1^{ère} séance du 26 mai 2016 par **FO**, Solidaires et la CGT. La DRFip44 a donc convoqué de nouveau cette instance, comme le veut la réglementation des CTL.

Pourquoi FO a décidé de boycotter ?

Climat social

Tout d'abord du fait d'un climat social détérioré à tous les niveaux.

Au niveau du gouvernement

Ce n'est un secret pour personne (*ou presque !*) **FO** est toujours dans l'action contre le projet de la Loi Travail, même si plusieurs organes de presse ont tenté de faire croire le contraire et ce, bien que J-Claude MAILLY soit régulièrement interviewé ça et là.

Pour en être convaincu nous vous invitons à aller surfer sur le site de la [confédération](#) de **FO**.

AVEC LA LOI TRAVAIL

Vous seriez plus facilement licencié

Vous seriez moins bien payé

Licencié sans cause réelle et sérieuse, vous seriez moins indemnisé

Vous travailleriez plus en gagnant moins

Vous ne compteriez plus vos heures

Votre santé serait moins surveillée

Le gouvernement de Manuel VALLS tente de faire passer en force une loi qui veut inverse la hiérarchie des normes et qui conduira au dumping social et à une réduction de la couverture conventionnelle des salariés. D'autres points de ce projet, comme le recours au référendum, qui court-circuite les syndicats, ou encore sur la médecine du travail et les licenciements, ne sont pas acceptables.

Par ailleurs, on ne peut pas décemment prétendre comme l'a fait François HOLLANDE quand il était dans l'opposition, que la 49-3 est un déni de démocratie et s'en servir à tout va quand on est élu Président de la République. Élu soit dit en passant sur la base de tout autre chose que cette orientation

En outre, ce projet de loi n'a pas trouvé de majorité au Parlement, contesté y compris par nombre de députés de la majorité. D'où le passage en force !

Enfin, à travers les sondages, une majorité de Français le contestent (aux alentours de 70%)

Autrement dit, ce projet de loi est multi minoritaire. De fait, qui le soutient en l'état ? VALLS et la CFDT !

Si l'on se pose deux minutes, on doit alors se poser la question : pourquoi un tel entêtement ?

Seules des raisons de caractère politique ou politicien peuvent l'expliquer, notamment l'élection présidentielle de 2017 et les positionnements des uns et des autres.

Bien entendu, au départ, cela s'inscrit dans une logique européenne néolibérale qui ne peut être soutenue syndicalement que par les syndicats d'accompagnement qui raisonnent en parts de marché.

Nous, à **FO**, en toute liberté et indépendance, c'est le contenu du texte qui nous importe et ses répercussions sur les droits, la situation et la vie des salariés d'aujourd'huiet de demain !

C'est pourquoi nous combattons ce projet.

Alors, face à un tel entêtement, il n'y a pas d'autre solution que d'amplifier le mouvement, y compris par la grève, et, notamment, de venir en masse à Paris le 14 juin.

Rien n'est jamais définitif, y compris le 49-3!

Il nous appartient de faire entendre raison au gouvernement. Nous sommes, à **FO**, le syndicalisme réformiste. D'autres revendiquent cette étiquette. Mais comme le disait un syndicaliste italien, il ne faut pas confondre réformisme et transformisme !

Au niveau de la DGFIP

Certains pensent que les tensions sociales qui nous percutent depuis de nombreuses semaines seraient

Les élus **FO DGFIP 44** : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT -- Sophie LAINE – Pascal PERRON

FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

extérieures à la DGFIP. Mais les réformes dans notre direction générale relèvent d'une idéologie de pseudo-modernité similaire à celle qui sous tend la loi travail.

Pas plus qu'on ne réforme, un pays contre l'avis d'une majorité de ses citoyens, on ne réforme la DGFIP contre l'avis d'une majorité des personnels et de leurs représentants.

Personne (*pas même nos directeurs*) n'ose aujourd'hui prétendre que tout va bien dans nos services.

Des années de suppressions d'emplois massives ont saboté nos services et le moral des troupes.

Notre professionnalisme reste reconnu mais à quel prix ! Celui de notre santé les risques psychosociaux sont une réalité dans notre administration.

Le 19 mai 2016, nos représentants nationaux ont, du fait de mobilisation contre le projet de Loi travail à cette date, refusé de siéger au dernier Comité technique de réseau.

Ce même 19 mai, la parution sur Ulysse national par notre Directeur général du document appelé "*lignes directrices de la DGFIP*" est pris comme une provocation et un renoncement.

Provocation pour avoir choisi ce moment alors même que les élus nationaux avaient fait état de la situation du réseau de la DGFIP et du désarroi des personnels.

Renoncement: le DGFIP avait toute latitude pour informer les élus des Personnels de l'existence de ce document et de sa mise en ligne programmée.

Le contexte social général déjà très tendu et y compris dans certains départements à la DGFIP (Pyrénées Orientales, Aude, Gard, Paris, Lozère, Guadeloupe, Haute Corse,...) n'est vraiment pas propice à de tels agissements à moins que, comme en ce qui concerne le gouvernement, le dialogue social ne fasse plus partie des préoccupations de la DGFIP.

Au niveau de la DRFiP44

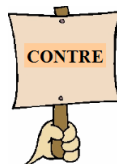
Nous l'écrivions encore récemment, la tendance n'est pas à communiquer des informations complètes aux élus pour leur permettre de défendre au mieux les intérêts des agents.

Cette tendance n'est pas nouvelle mais elle s'accroît. Dernier exemple en date: avant le CTL du 9 mai dernier, ne disposant pas de suffisamment d'éléments, les élus ont demandé le report du point sur le budget de la DRFiP 44 (exécution 2015 et prévisionnel 2016). Ce report leur a été refusé.

Par ailleurs, les CTL n'ont pas vocation pour **FO** à être des chambres d'enregistrement des décisions des directions locales.

Or c'est bien en ça qu'ils ont été transformés ... avec la soi-disant rénovation du dialogue social (*accord de Bercy signé le 2 juin 2008 par six des huit syndicats de la fonction publique : CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, CGC et qualifiés par l'administration de tournant historique pour la fonction publique*).

Car le schéma qui consiste à 1°) voter unanimement contre / 2°) revenir en 2ème séance sur la base de la même documentation dont même pas une virgule a été modifiée et 3°) voter de nouveau unanimement contre ... et 4°) voir le projet entériné allègrement par la DRFiP44 ne correspond pas à l'idée que **FO** se fait de la démocratie et du dialogue social de qualité.



L'ordre du jour

A ces CTL des 26 mai et 1^{er} juin étaient abordés les points suivants :

■ Création d'un pôle de traitement des déclarations rectificatives, appelé également cellule de dégrèvement : **FO** au niveau national s'est prononcé contre la mise en œuvre de ces structures et ce parce que les emplois sont une nouvelle fois prélevés sur le réseau !

D'une part, pour **FO** DGFIP, cela pose à l'évidence la question des moyens laissés au contrôle fiscal classique. D'autre part, quand on connaît la situation du réseau, et même avec une affectation en surnombre d'inspecteurs dans les directions concernées, c'est inacceptable !

Horaires d'ouverture des postes situés dans des communes de plus de 10 000 habitants, (sauf Nantes et de Saint-Nazaire) : rien n'a changé depuis le refus de voter de **FO** pour ne pas cautionner les réductions d'ouverture au public des postes dans des communes de moins de 10 000 habitants en laissant la responsabilité aux destructeurs de la DGFIP d'entériner une telle décision qui est la conséquence des suppressions massives d'emplois! **FO** est toujours attaché à un service au public de qualité. Pour **FO**, ces restrictions ne sont qu'un palliatif immédiat qui préfigure le démantèlement du réseau de la DGFIP ... et génèrent une mobilité forcée des agents.

Rattachement du département de la Loire-Atlantique à un centre de contacts (CDC) pour information et sans vote donc : l'expérimentation des CDC se transforme en dispositif applicable sans que les syndicats nationaux aient jamais eu connaissance des comptes-rendus de l'expérimentation ! Ceux dont ils ont pu disposer par le réseau de leurs militants font apparaître des difficultés (exemple : formation des agents en CDC insuffisante qui génère du coup des erreurs ... et augmentation substantiel du travail sur les services des SIP et trésorerie...qui verront pourtant leurs effectifs réduits du fait de la mise en place des CDC).

Rappelons que 70 % des agents étaient en grève au CDC de Chartres en mars 2015 (*refus des horaires décalés le soir de 19 à 22H et le samedi, alignement par le haut de l'indemnitaire accordé aux agents du CDC, temps de formation professionnelle et documentation répondant aux besoins des agents pour accomplir leur mission, respect d'un véritable volontariat et arrêt du management par le stress, ...*)

Les autres points (évolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel et mise en gestion conjointe des SPF de St-Nazaire étaient vus en 2^{de} convocation (vote défavorable unanime du 09 mai 2016).